

Bureau de la CLE du SAGE ALLAN COMPTE-RENDU

Réunion du 29 mars 2018
Hôtel du Département - Belfort (90)

Membres du Bureau de la CLE présents :

	STRUCTURE REPRÉSENTÉE	PRENOM-NOM, Qualité	Présent	Absent
COLLECTIVITES TERRITORIALES	Conseil départemental du Doubs	Virginie CHAVEY, Conseillère départementale		X
	Conseil départemental de la Haute-Saône	Marie-Claire FAIVRE, C. départementale		X
	Association des Maires du Territoire de Belfort	Daniel FEURTEY, maire de Danjoutin	X	
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Louis HEILMANN, vice-président	X	
	Communauté de Communes du Sud Territoire	Jean-Jacques DUPREZ, Vice-président	X	
	Pays de Montbéliard Agglomération	Patrice VERNIER, Vice-président	X	
	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt	Fernand BURKHALTER, Président		X
	Syndicat des Eaux de Giromagny	Hervé GRISEY, Vice-président	X	
EPTB Saône-et-Doubs	Marie-Claude CHITRY-CLERC	X		
USAGERS	Chambre d'Agriculture 25/90	Claude MONNIER		X
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 70	Liliane KUDER	X	
	Union régionale des fédérations de pêche BFC	Marc HANNOTIN	X	
	France Nature Environnement FC	Gérard GROUBATCH	X	
ETAT	DDT 90	Nadine MUCKENSTURM	X	
	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Vivien ROSSI	X	
	DREAL BFC			X
	ARS	Simon BELLEC	X	

Etaient également présents :

STRUCTURE	NOM-PRENOM
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)	Virginie FASQUELLE
CC Pays d'Héricourt - M. le maire de Champey	Jean VALLEY
CC Vosges du Sud (CCVS)	Amandine COYER
Département du Territoire de Belfort	Jean RICHERT
EPTB Saône et Doubs	Stéphane PARRA
EPTB Saône et Doubs	Hélène LAMBERT
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Antoine BURRIER
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Charlotte BARBA
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) / EPTB S&D	Thibaud GOLZNE
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Séverine PACQUOT

Les supports de présentation de la réunion sont disponibles sur le site internet de l'EPTB : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE>, onglet « Documents », paragraphe relatif aux Bureaux dans les réunions du SAGE Allan.

Mme CHITRY-CLERC préside ce 17^e Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allan.

1. Introduction

Mme CHITRY-CLERC accueille les participants à cette réunion du Bureau et rappelle le contexte de la dernière CLE, qui faisait suite à la consultation des assemblées sur le projet de SAGE et au cours de laquelle avait été prise la décision de prendre en compte préalablement à l'enquête publique les remarques émises, notamment l'avis de l'autorité environnementale et les avis concernant la règle n°4. L'objet de ce Bureau est d'examiner le nouveau projet de SAGE, sur lequel la CLE aura à se positionner.

Mme CHITRY-CLERC présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel de la démarche SAGE
- Présentation du contenu du dossier d'enquête publique
- Calendrier prévisionnel et points divers

2. Rappel du rôle du SAGE et retour sur ses étapes d'élaboration

Mme LAMBERT (EPTB S&D) propose un rappel du rôle du SAGE et de la portée juridique des documents qui le composent. Elle présente les étapes d'élaboration du SAGE et détaille l'étape en cours : la validation du SAGE. Cette étape se déroule en plusieurs phases de consultation, dont la première (consultation des collectivités) vient de s'achever. L'étape suivante est la présentation du projet en enquête publique.

3. Dossier d'enquête publique

Mme CHITRY-CLERC introduit ce point. Le SAGE est un document assez difficile d'accès, qui peut être perçu comme une norme supplémentaire s'imposant aux élus locaux. Or les événements vécus récemment (sécheresse, inondations), et la perspective de voir ces événements devenir de plus en plus fréquents et marqués, indiquent que ce document a un sens pour préserver le territoire, en apportant une réponse aux changements climatiques afin de préserver la ressource. Elle invite les membres du Bureau à s'en faire le relais au sein de leurs collectivités et organisations respectives.

Mme LAMBERT présente le contenu du dossier d'enquête : le contenu réglementaire (rapport de présentation, PAGD et règlement, rapport d'évaluation environnementale, un recueil des avis, ainsi que des précisions relatives au déroulement de la procédure d'élaboration du SAGE et de l'enquête publique). A ce contenu obligatoire est adossé un mémoire de réponse aux avis émis, de manière à informer le public sur les suites données.

Mme LAMBERT présente les principales modifications apportées au PAGD, au règlement et à l'évaluation environnementale, et qui font suite pour la plupart de l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'aux remarques concernant la règle n°4.

Modification du règlement :

Un groupe de travail composé de membres de la CLE s'est réuni afin de travailler à une rédaction de la règle facilitant son application. Le groupe de travail s'est accordé à de nouvelles formulations, concernant notamment les bassins d'agrément, tolérés en-dessous de 15 m² sous réserve d'une étanchéification. Les petits plans d'eau ainsi déconnectés du réseau hydrographique auront peu d'impact sur l'hydrologie des cours d'eau. Les cartes associées au règlement seront détaillées pour l'enquête publique.

Mme MUCKENSTURM (DDT90) demande ce que représente l'accroissement des demandes de création de plans d'eau en termes de volumes de dossiers à traiter. Mme CHITRY-CLERC précise que les demandes devraient être marginales.

Modification du PAGD :

Suite à deux remarques qui avaient été discutées en CLE, une nouvelle disposition est proposée. Cette disposition concerne la veille d'actions de réduction des pollutions diffuses portées sur d'autres bassins versants.

Mme CHITRY-CLERC souligne que cette disposition mettra en lumière les pollutions diffuses dues à des activités aujourd'hui peu mises en avant. M. BELLEC (ARS) se dit très favorable à cette démarche, concernant en particulier le traitement sur place des grumes en milieu forestier, qui sont des pratiques très sensibles dont l'impact sur la qualité sanitaire des eaux potables ne peut être écarté. Mme CHITRY-CLERC ajoute qu'au vu de la couverture forestière du département 90 cette problématique peut effectivement s'avérer importante. M. HANNOTIN (FDAAPPMA 90) indique que la Fédération de Pêche va conduire des investigations de terrain le long des linéaires de cours d'eau afin de cartographier des points d'émissions potentielles de pollution. M. BELLEC suggère à la fédération de pêche d'identifier les places à bois qui peuvent faire l'objet de traitements.

Modification de l'évaluation environnementale :

Des modifications ont été apportées pour répondre point par point aux remarques de l'autorité environnementale. Les modifications ont été transmises à la DREAL qui s'est dite globalement satisfaite des apports.

Rapport de présentation :

Ce document n'a pas fait l'objet de modifications.

Recueil des avis et mémoire de réponse :

Ce document a fait l'objet de compléments mineurs pour tenir compte des modifications des autres documents.

Mme CHITRY-CLERC propose de présenter le dossier en l'état à la CLE.

M. BURRIER (GBCA) s'interroge sur les indicateurs présentés en paragraphe 5.4, relativement à la disposition 2.2.2. Les indicateurs présentés lui semblent non conformes aux discussions qui avaient eu lieu sur le sujet (cible de rendement des réseaux d'eau potable). Il est proposé de vérifier ce point.

Note post-réunion : suite aux échanges avec la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, les modifications suivantes sont apportées au PAGD :

- Dans la disposition 2.2.2 : suppression de la mention « Atteinte des seuils n°1 ou n°2 (voir le contexte) avant 2022 ou à défaut renouvellement de 1% par an » et ajout d'un indicateur « Nombre de collectivités territoriales ayant élaboré un plan d'actions » ;
- Dans le tableau récapitulatif paragraphe 5.4, disposition 2.2.2 : Modification de l'intitulé du suivi en « Nombre de collectivités satisfaisant aux objectifs de rendement et/ou de renouvellement des réseaux d'AEP » et ajout d'un indicateur « Nombre de collectivités territoriales ayant élaboré un plan d'actions ».

4. Points divers

Sécurisation de l'alimentation en eau potable :

Sur sollicitation de Mme CHITRY-CLERC, M. BELLEC informe le Bureau qu'une réunion concernant l'ensemble des acteurs de l'eau potable des départements 25 et 90 a été validée par Mme la Préfète du Territoire de Belfort et doit être prochainement organisée. L'objet de la réunion est d'engager les collectivités dans des démarches de sécurisation de l'AEP comportant la mise en œuvre des plans internes de gestion de crise en lien avec l'alimentation en eau potable ainsi que l'engagement des dispositions 2.1.1 et 2.1.2 du SAGE. Les plans internes de gestion de crise des collectivités permettront de consolider les plans ORSEC, lesquels doivent être mis à jour d'ici fin 2020. M. BELLEC évoque une étude de sécurisation de la prise d'eau de Mathay, actuellement portée par PMA. Des solutions doivent également être étudiées côté terrifortain avec des échanges entre les collectivités. Mme CHITRY-CLERC souligne l'ancienneté de la problématique et l'urgence à avancer sur ce sujet. M. GRISEY (CCVS) se fait préciser que la CCVS est aussi partie prenante de cette démarche de sécurisation.

Appel à projet de l'AFB : étude de l'impact cumulé des retenues :

Mme LAMBERT évoque l'appel à projet lancé par l'AFB concernant l'impact cumulé des retenues. L'AFB souhaite faire émerger des projets pilotes pour valider une méthode d'évaluation des impacts cumulés des retenues sur l'hydrologie, la physico-chimie, la morphologie et la biologie des cours d'eau. Cet appel retiendra 3 à 5 projets pour une enveloppe totale de 400 000 €. Au vu de la richesse en plans d'eau du bassin, il semble opportun que le SAGE présente un projet.

M. BURRIER se fait préciser que le terme de « retenues » s'applique bien aux plans d'eau.

Sur demande de M. FEURTEY, M. PARRA (EPTB S&D) indique qu'en toute logique l'EPTB serait porteur de l'étude, sous réserve d'une validation de la Direction de l'Etablissement.

M. FEURTEY trouve intéressant de se doter d'éléments scientifiques pour ces sujets longuement débattus en CLE. M. HANNOTIN précise que bon nombre d'organismes disposent de données, et qu'une mutualisation à l'échelle du SAGE peut être mise à profit. En réponse à M. FEURTEY, M. GRISEY indique que des partenariats avec des organismes universitaires ou des bureaux d'études peuvent être facilement trouvés et donner accès à des moyens d'analyses étendus.

Mme MUCKENSTURM et M. BELLEC se montrent très favorables à la démarche.

En réponse à M. BURRIER qui s'interroge sur le chiffrage du projet, Mme LAMBERT indique que l'évaluation financière n'est pour l'instant pas réalisée. Un premier projet d'intention pourra être déposé pour le 15 avril, la version finale du projet devant être rendue pour le 15 juin.

Devant l'intérêt suscité par la démarche, Mme CHITRY-CLERC acte qu'un projet sera présenté à l'AFB. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la CLE.

(Départ de M. DUPREZ)

Ordre du jour de la CLE :

Mme CHITRY-CLERC rappelle que la CLE aura lieu le jeudi 3 mai après-midi, le lieu de la réunion restant à déterminer.

- Validation du dossier d'enquête publique

Le sujet principal de la CLE sera la validation du dossier d'enquête publique. Mme CHITRY-CLERC souligne son souhait de faire avancer la démarche de validation du SAGE car celle-ci a pris du retard. L'enquête publique n'aura pas lieu avant la rentrée. Mme CHITRY-CLERC sollicite des services de l'Etat une enquête d'une durée de 30 jours débutant le 20 août.

- Suivi de la qualité des cours d'eau du Territoire de Belfort

Ce point est ajouté à la demande du comité de pilotage (Etat, agence de l'eau et CD90) du réseau de suivi de la qualité des cours d'eau. Mme CHITRY-CLERC rappelle les retours positifs de la présentation effectuée en 2016 sur ce thème.

- Retours d'expérience des collectivités sur la gestion des crues de janvier

Mme CHITRY-CLERC propose un bilan des crues du mois de janvier, notamment suite à la remise en service des ouvrages du Territoire de Belfort. M. VERNIER (PMA) propose qu'un retour plus complet soit effectué par les collectivités pour témoigner de leurs expériences des épisodes de crue de janvier 2018.

- Point sur les évolutions réglementaires

Mme CHITRY-CLERC propose qu'un point sur les évolutions réglementaires soit réalisé par les services de l'Etat afin que chacun ait le même niveau d'information. Ce point pourra concerner la GEMAPI, suite à l'adoption de la loi Fesneau, ou plus largement les compétences en lien avec l'eau, à la discrétion des services de l'Etat.

- Préparation d'un programme opérationnel de mise en œuvre du SAGE

M. ROSSI (AERMC) propose que ce point soit ajouté à l'ordre du jour. L'Agence de l'eau, en préparation de son 11^e programme, mène une réflexion sur les partenariats et les contractualisations à mettre en œuvre à compter de 2019. Le SAGE Allan est un territoire approprié pour la contractualisation d'un programme d'actions. Le temps disponible d'ici l'approbation du SAGE peut être mis à profit pour entamer les réflexions autour d'un programme opérationnel ouvrant à renforcer les liens entre les collectivités et les acteurs du SAGE.

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté

M. FEURTEY propose que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

Mme CHITRY-CLERC et M. GRISEY insistent sur la nécessité de raisonner de manière globale.

L'ARS propose, à la discrétion de la Présidente de la CLE, d'effectuer une présentation sur cette problématique.

Mme CHITRY-CLERC intègre ce point à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

Financement de l'animation du SAGE

En réponse à M. BURRIER, M. PARRA indique que le plan de financement pour 2018 n'est à l'heure actuelle pas finalisé. Les explications sur le coût du poste d'animation et la clé de répartition entre EPCI ont été transmises aux EPCI par courrier. La CCST a signifié son refus de financer le SAGE, ce qui pose des problèmes d'équité si tous les EPCI ne contribuent pas. M. RICHERT (Département 90) indique que la loi Fesneau peut permettre une évolution des positionnements des Départements sur le sujet. Par ailleurs, il s'interroge quant au fait que la CCST puisse être réinterrogée sur sa participation à l'animation du SAGE, en particulier au vu des perspectives de contractualisation apportées par l'Agence de l'eau en séance, postérieurement au départ du représentant de la CCST.

Portage du SAGE

M. RICHERT évoque un courrier de l'Agence de l'eau demandant à ce que les CLE s'interrogent sur la structure porteuse des SAGE et propose que cette question soit évoquée au moment de l'approbation définitive du SAGE. M. ROSSI précise que ce questionnement doit se faire dans l'esprit de conforter le soutien des EPCI à la structure porteuse. Les SAGE approuvés requièrent une animation importante et un portage politique de la part des EPCI.

Calendrier :

Mme LAMBERT présente le calendrier et les prochaines étapes du SAGE. L'enquête publique ne pourra avoir lieu avant la période estivale. La validation du projet final par la CLE devrait intervenir fin décembre ou début janvier 2019, pour une approbation par les préfets courant 1^{er} trimestre 2019.

En réponse à M. BURRIER, Mme LAMBERT précise que le projet actuel peut être à nouveau modifié, et l'approbation finale retardée par rapport à ce calendrier. Cependant les SAGE donnent généralement lieu à peu de remarques en enquête publique. En réponse à M. VERNIER, Mme LAMBERT précise les moyens de communication prévus. Une présentation du SAGE a été proposée aux EPCI, une plaquette d'information du public est en cours de finalisation et des articles pourront être insérés dans les journaux communautaires. Mme MUCKENSTURM indique qu'une communication par le biais des sites des services de l'Etat peut être réalisée. M. HANNOTIN propose de passer une information via le réseau de la Fédération de pêche. Mme CHITRY-CLERC ajoute que des communications pourront être faites par affichage en mairies et par diffusion auprès de l'ensemble des acteurs du SAGE. Les membres de la CLE seront sollicités pour faire le relais.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme CHITRY-CLERC remercie les participants et clôt la séance.